

## EXTRAIT du REGISTRE DES ELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 décembre 2022

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire



L'an deux mil vingt-deux et le six décembre 2022 à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Latreille Haut, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

### N° 7a

**Etaient présents** : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTON Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 29 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Yvette FOURNIER par Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, M. Sébastien BRAZ par M. Michel BOUYOU

Etait absent : M. Grégory HUGUE,

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

### **Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2023 pour la réfection de la zone de circulation du 2ème étage et de l'escalier servant d'issue de secours au 3ème étage de l'Hôtel de Ville**

Monsieur le Maire expose :

L'hôtel de Ville set un ancien évêché construit en 1840-1850 et acquis en 1917 par la Ville pour y installer tous ses services en 1922.

C'est un établissement de type W et de 5<sup>ème</sup> catégorie comprenant 4 niveaux de bureaux et une salle de mariage et de réunion du Conseil Municipal.

Dans la continuité des travaux de réhabilitation de ce bâtiment, une réfection complète du couloir de circulation ainsi que la vitrification du parquet existant de certains bureaux seront programmés (niveau R+2).

## **Descriptif sommaire du projet**

Travaux et aménagement :

- Curage câblages électriques existants / pose de rail de support si nécessaire
- Dépose et évacuation des panneaux muraux décoratifs + papier peint / faux plafonds
- Enlèvement revêtement PVC (localisation couloir et 1 bureau) / ponçage soigné / vitrification parquet existant (*couloir et 7 bureaux*)
- Remplacement de l'impost en partie haute de l'ensemble menuisé servant d'issue de secours, porte tierce conservée
- Fourniture et pose de plinthes bois (*localisation : couloir*)
- Fourniture et pose d'un plafond décoratif (*caisson*), partie centrale du couloir
- Fourniture et pose d'un faux-plafond acoustique 600\*600 Gyptone type quatre
- Réalisation d'une vitrine murale
- Réfection complète éclairage / levée des non conformités éventuelles
- Dépose et repose corps de chauffe / modification réseau et purge
- Fourniture et pose d'un parement mural décoratif (*localisation : uniquement sur un côté*)
- Revêtement mural sur cloisons existantes (style patent) ou peinture / menuiseries intérieures / plinthes (*ensemble des bureaux non concerné par cette prestation*)
- Réfection complète de l'escalier extérieur en colimaçon servant d'issue de secours au R+3
- Divers et aléas

Le montant des travaux est estimé à 84 110 € HT.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu le dossier ci-annexé,
- Vu le plan de financement ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**1 - Approuve** le projet relatif à la réfection de la zone de circulation du 2ème étage et de l'escalier servant d'issue de secours au 3ème étage de l'Hôtel de Ville dont le montant s'élève à 84 110 € HT.

**2 - Décide** la réalisation de ce projet.

**3 - Approuve** le plan de financement afférent.

**4 - Sollicite**, cette somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2023 aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération.

**5 - Les écritures comptables** en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

**6 -** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 14 DEC. 2022  
Date et ref de l'accusé de réception : 14 DEC. 2022

DFA - 06122022



## Hôtel de Ville

**Réfection de la zone de circulation du niveau  
R+2 et de l'escalier servant d'issue de secours  
au R+3**

**Dossier de demande de subvention**

Transmis au contrôle de Légalité le : 14 DEC. 2022  
Date et Réf. de l'accusé de réception : 14 DEC. 2022

*DFA\_06.12.2022*



Vu,

Le Maire,

Bernard COMBES



Pôle Ingénierie Bâtiment et Voirie  
Services techniques  
Ville de TULLE  
OC

Le 11 Janvier 2022

# HÔTEL DE VILLE

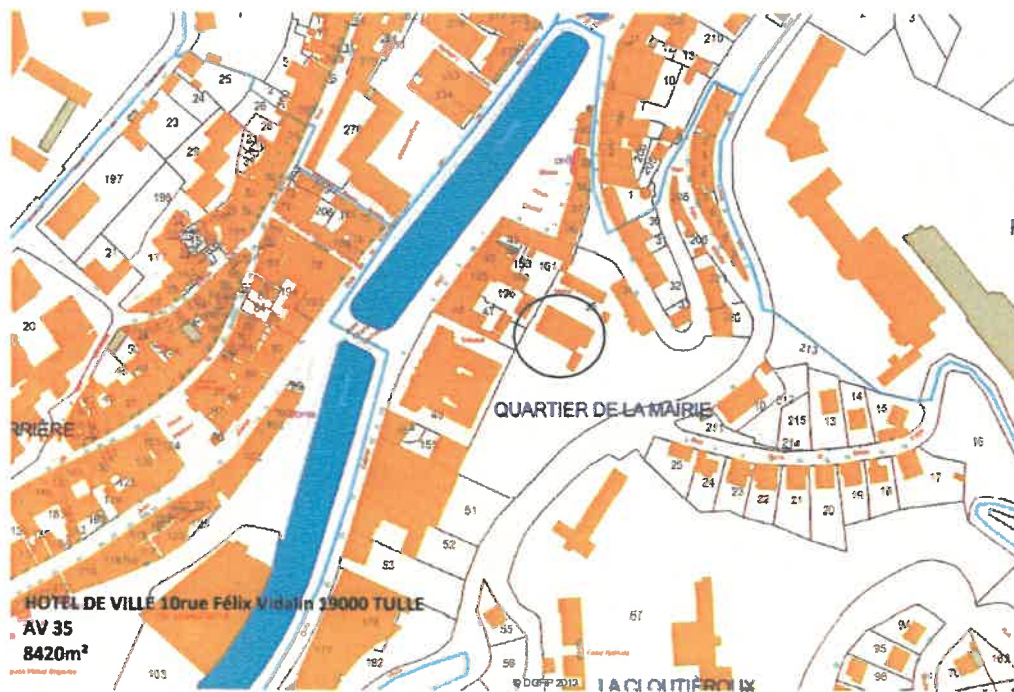
**Réfection zone de circulation du niveau R+2  
Réfection de l'escalier servant d'issue de secours au R+3**

**DOSSIER  
DEMANDE DE SUBVENTIONS**



## PLAN DE SITUATION

Section AV - parcelle 35, 10 rue Félix Vidalin, 19000 TULLE



## PRESENTATION DU BATIMENT

L'Hôtel de Ville de Tulle est un ancien évêché construit en 1840-1850 et acquis en 1917 par la ville pour y installer tous ses services en 1922.

C'est un établissement de type W et de 5<sup>ème</sup> catégorie comprenant 4 niveaux de bureaux et une salle de mariage et de réunion du conseil municipal.

### Projet

Dans la continuité des travaux de réhabilitation de ce bâtiment, une réfection complète du couloir de circulation ainsi que la vitrification du parquet existant de certains bureaux seront programmées.

## DESCRIPTIF SOMMAIRE DU PROJET

### Travaux et aménagement

- Curage câblages électriques existants / pose de rail de support si nécessaire
- Dépose et évacuation des panneaux muraux décoratifs + papier peint / faux-plafonds,
- Enlèvement revêtement PVC ( *localisation couloir et 1 bureau* ) / ponçage soigné / vitrification parquet existant ( couloir et 7 bureaux )
- Remplacement de l'impost en partie haute de l'ensemble menuisé servant d'issue de secours, porte tierce conservée
- Fourniture et pose de plinthe bois ( *localisation : couloir* )
- Fourniture et pose d'un plafond décoratif ( *caisson* ), *partie centrale du couloir*
- Fourniture et pose d'un faux-plafond acoustique 600 \* 600 Gyptone type Quattro
- Réalisation d'une vitrine murale
- Réfection complète éclairage / levée des non conformités éventuelles
- Dépose et repose corps de chauffe / modification réseau et purge
- Fourniture et pose d'un parement mural décoratif ( *localisation : uniquement sur un côté* )
- Revêtement mural sur cloisons existantes ( *style patent* ) ou peinture / menuiseries intérieures / plinthes ( *ensemble des bureaux non concerné par cette prestation* )
- Réfection complète de l'escalier extérieur en colimaçon servant d'issue de secours au R+3
- Divers et aléas

## ESTIMATIF DES TRAVAUX

Désignation des travaux	Montant HT
Plâtrerie / Peinture / Faux-plafonds	32 500.00 €
Electricité	9 400.00 €
Plomberie	3 000.00 €
Menuiserie bois / panneaux décoratif / vitrine murale / plinthes	25 710.00 €
Revêtement de sol	13 500.00 €
<b>Montant total TRAVAUX - HT</b>	<b>84 110.00 €</b>
<b>Montant total TRAVAUX - TTC</b>	<b>100 932.00 €</b>



A Tulle, le 08 DEC. 2022

## Plan de financement

### Hôtel de Ville

### Réfection de la zone de circulation du 2ème étage et de l'escalier servant d'issue de secours au 3ème étage

Partenaires	Financement	%
DETR 2023	42 055.00 €	50.00%
Part Ville	42 055.00 €	50.00%
Total HT	84 110.00 €	100.00%

Le Maire,  
Bernard COMBES







A Tulle, le 08 DEC. 2022

## **ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE TRAVAUX**

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle certifie que les travaux de réfection de la zone de circulation du 2<sup>ème</sup> étage et de l'escalier servant d'issue de secours au 3<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel de Ville pour lesquels je sollicite le soutien financier de l'Etat au titre de la DETR, n'ont reçu aucun commencement d'exécution et m'engage à ce qu'il ne soit pas procédé à des travaux avant que le dossier de demande de subvention afférent ne soit déclaré ou réputé complet.

Le Maire,  
Bernard COMBES.





A Tulle, le 08 DEC. 2022

## ATTESTATION DE PROPRIETE

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle, atteste que le bâtiment de l'Hôtel de Ville, concerné par les travaux de réfection de la zone de circulation du 2<sup>ème</sup> étage et de l'escalier servant d'issue de secours au 3<sup>ème</sup> étage pour lesquels la Ville sollicite une subvention au titre de la DETR, est propriété de la Ville de Tulle.

Le Maire,  
Bernard COMBES.





A Tulle, le 08 DEC. 2022

**Demande de subvention DETR 2023**

**Echéancier**

Opération	Montant TTC	Montant HT	Subvention	Taux	Date de réalisation
Hôtel de Ville : Réfection de la zone de circulation du 2ème étage et de l'escalier servant d'issue de secours au 3ème étage	100 932.00 €	84 110.00 €	42 055.00 €	50.00%	2023

  
Le Maire,  
Bernard COMBES.

